L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 10 JUILLET 1885.

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE EN FER DE FARANTA

Coin Bourbon et Orléans.

A cinq minutes de marche de la rue du Canal.

Semaine commençant lundi, 6 juillet.

Débuts à la Nlle-Orléans de

Howard & Whitney's Ramblers,

La grande comédie musicale

THE BOARDING SCHOOL,

Avec chants nouveaux, danses, etc.

Matinées, mercredi, samedi et dimanche.

Entrée, 10 cents.

5 juil—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES

On demande.—Chambres garnies et la pension pour un Monsieur et sa fille. Echange de références. S'adresser à B., au bureau de l'Abeille. 9 juil—2f

On demande—A louer une petite maison en bon état non loin de la rue Canal. Ecrire à G/L. Donner détails et prix au Bureau du Journal. 9juil—2f

Cuisinière—Une bonne cuisinière trouvera de l'emploi immédiatement, en s'adressant au No 407 Bayou-Road, entre Touti et Miro. 8juil—3f

A LOUER.

A louer—Une belle maison en bois, à Covington, convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Falia River, conditions raisonnables. A. Thomson & Co. 28 rue North Peter. 4 juil—1m

A VENDRE

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à P. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 21 juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 29 avril

CHEZ

GRUNEWALD

18 Baronne ou 127 Canal,

LES MEILLEURS

PIANOS!

Meilleur marché que tous les autres

Provenant des premiers fabricants,

STEINWAY, PLEYEL,
SOHMER, BEHR et
KNABE, FISCHER

PIANOS!

Les plus habilement fabriqués, et supérieurs sous le rapport du son et de la durée.

GRAND STOCK DE

Grands Orgues et d'Orgues droits et carrés

DES MEILLEURES FABRIQUES.

MUSIQUE

Et Instruments de Musique

EN GROS ET EN DETAIL.

Pour tout ce qui concerne la musique, adressez-vous à

L. GRUNEWALD,

18 rue Baronne

ou 127 rue du Canal.

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,

Monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout ... dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.

D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'en ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit l'Elixir Oriental dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes."

W. R. MANDEVILLE, D. M.
483 rue Magazine.

On trouve l'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

Mme REBECCA SNEAD,
Rue Tremé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :

AU MAGASIN DE

ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,

Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans
Vente en gros et au détail.
Et chez M. J. VERGNOLLE,
12 avril— 65 Decatur.

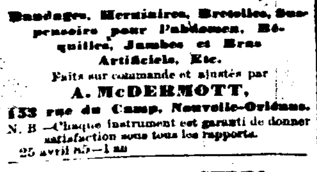

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25 avril 85—1 an

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, etc. sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand après l'heure. 17 août—

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G.

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 14 JUILLET 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit		$75,000
1 Lot de	25,000		25,000
1 Lot de	10,000		10,000
2 Lots de	6,000		12,000
5 Lots de	2,000		10,000
10 Lots de	1,000		10,000
20 Lots de	500		10,000
100 Lots de	200		20,000
300 Lots de	100		30,000
500 Lots de	50		25,000
1,000 Lots de	25		25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

... plus de renseignements, écri... b... ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une catapulte ou montagne russe Roller Coaster.

Dans l'affaire de la Succession de Wilcox ou Wilson Sprague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,567—En vertu d'un ordre de vente daté du 2 juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 22 juillet 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une Catapulte ou montagne russe (Roller Coaster) sur cette portion de terre sise au coin des rues Canal et Miro, dans le premier district de cette ville.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juil—10 10 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles! Meubles! Etc.

O. Marrieuneaux vs. John H. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,576—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 20 juillet, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand assortiment de meubles de maison, effets mobiliers, objets divers, etc., maintenant à mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, dans le second district de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juill 8,14,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. S. McCuen vs. Jos. Ostheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,562—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 21 juillet 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles, tables, faïence, ustensiles de cuisine et objets divers, aussi un grand cooking range, étant le contenu d'un restaurant sur les lieux, No 32 rue Royale, dans le Second District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
8 juillet—8,9,15,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. L. Nevers vs J. H. Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,469.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessous décrits, le SAMEDI 18 juillet 1885, à 2 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de briques, bouilloirs, bois, fer, etc., maintenant au pied de la rue Robin, dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7,14,18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Nightingale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,527—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10juil—10,14,19.

Succession de Wm. C. Keifner et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 14,783—Division B.—Attendu que Mlle Lila A. Keifner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Wm. C. Keifner et femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier
10 juil—10 14 19

Succession de Alfred Penn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3851—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le huitième compte annuel présenté par Mme Bertha Penn, femme de W. B. Krumbhaar et Mme Norina Penn femme de Chas. A. Conradi exécutrices testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 juil—10,14,19

Succession de Anne Gunn, épouse de John Carney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,518—Division C.—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif de la succession de feue Anne Gunn, épouse de John Carney, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 juil—10,14,19

Succession de David Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,095—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Mme Mary Smith, veuve de David Stewart, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 juil—2,7,10

Successions de M. et Mme Thomas H. Kennedy, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,854—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles les comptes provisoires présentés par Mlle Lucie Ada Kennedy et Thomas Seilles Kennedy, administrateurs et exécuteurs testamentaires de ces successions, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
2juil—2,7,10.

Succession de Pierre Boyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 14,795—Division A.—Attendu que Mme veuve Albert Peters, alias Albert Pierre Boyer a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de Pierre Boyer, décédé ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 juillet—9,14,18

Avis aux Creanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Joseph Dunbar vs. Ses créanciers. } No. 14,859, Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Joseph Dunbar soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 25e jour de juillet 1885, à 11 heures A. M., à l'... pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, ... pour élire un syndic ; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 juil—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Richard Rhodes vs. Ses créanciers. } No 14,557. Division E.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire, Richard Rhodes insolvable, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero. Jr. Esq. notaire en cette ville, le SAMEDI, 11ième jour de juillet 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit Richard Rhodes et pour nommer un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Andrew J. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 juin 1885.

[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN. Député-Greffier.
7 juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Moses Schwartz vs. Ses créanciers. } No 14,581 Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Moses Schwartz pétitionnaire, ait lieu pardevant T. Wharton Collens, notaire, le Samedi 11me jour de juillet 1885, à 11 heures du matin, pour voter et prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix-huit et vingt-quatre mois pour le paiement de ses dettes par accomptes égaux ; que Charles Louque, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents et que pendant l'intervalle de la réunion toutes procédure judiciaire contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nlle-Orléans, 5 juin 1885.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 juin—3f

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots, des Fermes ou des terres dans n'importe quel Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul, un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies.

Il sollicite les ordres de MM. les négociants, fabricants et manufacturiers.

F. C. BOUCHER,
Agent Consulaire de France,
12 avril— Saint-Paul, Minn.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE SYNDIC

De diables (lumber wheels), roues à charrier des bois de charpente, (lumber wheels), wagons, camions, etc.

Grand lot de bois de charpente, etc.

Meubles, etc.

J. O. Terry & Sons versus Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,573.—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 22 juillet 1885, à 10 heures du matin, de la propropriété ci-après décrites, à savoir :

1° Sur les lieux No 354 South Rampart, dans le Premier District de cette ville.

Un lot de meubles de bureau et installations, etc., etc.

2° Et, immédiatement après, la vente sera continuée

Sur les lieux coin White et Clio, dans le Premier District de cette ville, un grand assortiment de wagons, (front wagons) (boiler wagons), roues en bois et en bois de charpente, grandes roues, camions, blocks, poulies, essieux, un dray à ressort, une forge, deux soufflets, un lot de chaînes pour wagon, outils de charpentier enclumes, divers, etc., etc.

3° Et immédiatement après, il sera continué et clos

Au local connu sous le nom de "Clipper Saw Mill", vis-à-vis le Nouveau Canal, entre Galvez et Tonti, dans le Premier District de cette ville :

Un grand lot de bois de charpente et de bois de construction.—Aussi, un lot de meubles de bureau et installations, etc.

Le tout d'après des inventaires enregistrés dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9juil—9,14,18,22.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de stock de syndics, billets hypothécaires, comptes ouverts, etc.

J. O. Terry et fils vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,573.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 21 juillet 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certificat, No. 213, pour une action payée en plein, du fonds capital du Mechanics', Dealers and Lumbermen's Exchange, au nom de O. F. Terry, et daté Nouvelle-Orléans, 6 Juin 1883.

2° Le certificat No. 130, pour quatre actions du fonds capital du Mexican Central American Commercial Exchange, de $25 chacune, et datées Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1883, au nom de J. O. Terry & Sons.

3° Les quatre billets à ordre suivants, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété dans la ville de Ponchatoula, Lne., tous datés du 2 décembre 1884, avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, d'après un acte pardevant T. M. Terry, notaire, à savoir :

Un de David Burns dû le 1er juillet 1885 pour $20 00.

Un de Nick Thompson dû le 1er avril 1885 pour $10 00.

Un de Anderson Brightwell dû le 1er juin 1885 pour $15 00.

4° Les deux billets à ordre suivants, signés par Nathaniel W. Tucks (ou Tucker), garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété améliorée dans la paroisse Tangipahoa, d'après acte passé pardevant T. M. Terry, notaire, tous deux datés du 2 décembre 1884, et portant 5 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement.

Un de $351 60 dû le 1er janvier 1886.

Un de $500 00 dû le 1er janvier 1888.

5° Les deux billets à ordre suivants, signés par T. M. Terry garantis par hypothèque sur la propriété améliorée dans la paroisse Tangipahoa, d'après un acte passé pardevant Samuel Flowers, notaire, tous deux datés du 31 janvier 1885 et portant intérêt à raison de 8 0/0 de leurs maturités respectives jusqu'à paiement, à savoir :

Un de $787 33 1/3 dû le 1er Novembre 1886.

Un de $787 33 1/3 dû le 1er Novembre 1887.

6° Un "Due Bill" en faveur de J. O. Terry & Sons pour $929 73 signé par W. M. Stewart, daté Nouvelle-Orléans, 18 Août 1884.

7° Un billet protesté signé par F. E. Foucher en date du 5 Octobre 1882 pour $553 00 payable à 60 jours de vue, sur lequel il a été payé $30.

8° Une réclamation contre H. D. Cooper pour $18 21, laquelle est garantie par un certain billet à ordre signé par S. B. Cooper, agent de H. D. Cooper, pour $50 daté Gretna, paroisse de Jefferson, 20 décembre 1880 et payable à un an de date, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et portant hypothèque et privilège de vendeur d'après un acte passé pardevant H. B. Gautier, notaire.

9° Un billet de D. B. Penn, daté Nouvelle-Orléans, 2 mai 1882, pour $158 22, à 60 jours à l'ordre de O. F. Terry & Co.

10° Un billet à ordre signé par John W. Colkmin, daté Pontchatoula, 31 janvier 1885, pour $21.25 payable six mois après date à l'ordre de J. O. Terry, avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à paiement.

11° Un billet hypothécaire signé par Geo M. Penn, daté de Pontchatoula, le 24 janvier 1885, à l'ordre de John Owen Terry pour $26.40 dû le 1er octobre 1885 avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, d'après un acte passé pardevant T. M. Terry notaire.

12° La moitié d'intérêt indivise de John O. Terry dans un jugement contre A. Hauch, Nouvelle-Orléans, en faveur de Gubernator et Terry, le montant du jugement étant de $120 91.

13° La moitié d'intérêt de John O. Terry dans un jugement de réclamation contre Joseph Sherman, Nouvelle-Orléans, en faveur de Gubernator et Terry, pour le montant de la réclamation, $899.

14° La moitié d'intérêt de John O. Terry dans un jugement contre la ville de la Nouvelle-Orléans au nom de Gubernator et Terry qu'ils ont obtenu devant la 5me Cour de District—No 407 Cour Civile de District. Jugement pour $2089 90.

15° Un grand lot de comptes à recevoir conformément à l'inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
9 juil—9,14,18,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 11 grandes caisses de tabac en feuilles, outils pour cigares, etc.

F. Koen & Co. vs S. L. Fasica

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,800—En vertu d'un ordre de vente daté le 8 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 21 juillet 1885, à 2 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

11 grandes caisses de tabac en feuilles, un lot de cigares, balance et poids, un lot d'outils pour cigariers, etc., d'après un inventaire enregistré maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—9 14 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Burke et Thompson vs. les héritiers de John F. Callahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé et étant dans le Faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, dans cet Etat maintenant Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Quinze de l'îlet borné par les rues Fulton, Chippewa, Quatrième et l'Avenue Washington, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, le vingt-sixième jour de mars 1849, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 56 du livre de Plans, et désigné également par le même numéro sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, le 21me jour d'octobre 1850, et déposé dans le livre de plans No. 5, en l'étude de John Claiborne, anciennement notaire en cette ville ; le dit terrain mesure, au pied américain, d'après les dits plans trente-et-un pieds et neuf pouces de face à la dite rue Quatrième sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par feu John F. Callahan de Eugène Rochereau d'après un acte passé pardevant John Claiborne, anciennement notaire en cette ville le 30 octobre 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant un montant suffisant pour satisfaire les réclamations du demandeur, à savoir la somme de mille dollars avec huit pour cent d'intérêt par an du 14 mai 1884, jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt pour honoraires d'avocat, tous les frais de procès et de vente et les taxes dues sur la propriété.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux dits billets à ordre, datés 14 mai 1884, à son ordre et endossés par feu John F. Callahan, chacun des billets pour la somme de mille piastres et payables respectivement à un et deux ans de date avec intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 mai 1884 ; il devra en outre assumer toutes les obligations du premier acte d'hypothèque et ne pas aliéner, et payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété après déduction des susdits frais, honoraires et taxes au comptant serait moindre que le montant de la réclamation des plaignants avec intérêt comme il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est décrit ci-dessus alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant, le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation des plaignants maintenant dus et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant due, sera payé au comptant et les pro ratas desdits billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juillet—2,9,16,23,30—août 4

Goelette à vendre par le Shérif Civil

Dans l'affaire de

Hopley E. Anderson versus Jas. E. Sutton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,669 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

La coque et la coupe de la goëlette appelée "Mary Magdaline," de la Nouvelle-Orléans, du port de trente-six 15/100 tonneaux ou environ, avec ses mats, son beaupré, ses voiles, canots, ancres, cables, cordages, poulies, meubles et tous les accessoires y appartenant.

La dite goëlette appelée la Mary Magdaline est enregistrée dans le port de la Nouvelle-Orléans dans les termes suivants :

Permanent Enrolment No. 54. — B. B. C. Official number Numerical letters 16674.

Enrolment in conformity to title L "Regulation of Vessels in Domestic Commerce" of the Revised Statutes of the United States.

Telle qu'elle se trouve maintenant à la tête du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 juin—25 juil 2 9 16 23 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles A. Denis vs. Adolph Landau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,573—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park et les rues Calhoun, Magazine et Constance, et connu comme l'îlet numéro vingt-huit de Burtheville. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un plan du dit îlet numéro vingt-huit, dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente de Samuel-B. Fairchild, passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 23 août 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park sur une profondeur de cent vingt-trois pieds six pouces six lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation due au plaignant, la somme de cent quarante trois 75/100 piastres avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 22 octobre 1884 au 25 avril 1885, et 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 25 avril 1885 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'intérêt sur le montant du principal de la réclamation du plaignant pour honoraires d'avocat, tous les frais de l'affaire et de la vente, et toutes les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux différents billets à ordre datés du 22 octobre 1884, tirés à l'ordre de et endossés par le défendeur, chacun pour la somme de cent quarante-trois 75/100 piastres et payables respectivement à douze et vingt-quatre mois après leur date, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à maturité et 8 pour cent par an à partir de leur maturité jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété en concurrence avec la réclamation du plaignant, conformément à un acte passé pardevant G. C. Préot, notaire, le 24 octobre 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, non aliénando, et payera 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété après déduction des susdits frais, honoraires et taxes au comptant serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant, le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation du plaignant maintenant dû et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant due, sera payé au comptant et les pro ratas desdits billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3,10,17,24,28

Mme Anna Oser, Veuve de William Oser, José Martinez, subrogé à Mme Anna Oser, vs George Foucher, No 11,178.

José Martinez vs George Fouché et al No 5,450

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier district de cette ville, MARDI, 14 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Espagne, Bons-Enfants ou St-Claude, Amour ou Remparts, et Poete, mesurant, au pied américain, vingt-huit pieds huit pouces, plus ou moins, de face à la rue Espagne, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent quarante-cinq pieds ou plus s'il y a.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin 19, 26—juill 3,10, 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Lagay, interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2018 — En vertu d'un jugement rendu le 15 mai 1885 et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un an crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement ; le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de non-aliénando, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Mary J. Ashbey vs Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le lot numéro treize dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, St Thomas et Rousseau, ayant une façade de Trente-et-un pieds sur la rue Jackson, sur une profondeur de Cent vingt-six pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10,17,24,31—août 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Werlien vs. Henry Shaw,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 12630 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 14 juillet 1885, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un piano Mathusek, No. 0337, maintenant au magasin de Piano et de Musique de Philip Werlein, No. 135 rue Canal.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juillet 3 10 14

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. A. Ker & J. Davignenad, Peter Gallagher subrogé contre M. et Mme John Krauair.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 4,504.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés ou qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, St-Louis, Villeré et Toulouse, lot numéro dix (10) sur un plan dressé par C. Giroux et Castaing, voyers, le 3 janvier 1852, déposé comme référence en l'Etude de A. Barnett, notaire, en cette ville, ledit lot mesure vingt-sept pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
1er juillet—1,8,15,22,29—août 1er

Wm. Leibe vs The Angelo American Roofing Company, J. Ferd Kramer, agent.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 7,690—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, le 11me jour de juillet 1885, à midi, à mon bureau dans la bâtisse dite Court Building, coin Lafayette et Camp—

Tous les droits, titres et intérêts de la Angelo American Roofing Company de New York, J. Ferd Kramer, agent, dans le pavillon situé dans le Main Building de l'ancien World's Industrial & Cotton Centennial Exposition, la dite bâtisse est située au poteau F. et FF. 1 & 2 et couvrant un espace de 20 pieds par 18 1/2 pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.
1er juil—1,7,11

J. M. Villavaso, agent, vs Mme M. E. Wheyland.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 8489—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le VENDREDI, 10 juillet 1885, à midi, à mon bureau, encoignure des rues Camp et Lafayette, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.

Conditions—comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
30 juin—30 juil 7 10 Constable.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

VENTE JUDICIAIRE.

Actions de Valeur de Banque et d'Assurance à l'encan.

Succession de Joseph West—No 14,745.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux, 5 rue Carondelet—MARDI, 14 juillet 1885, à midi et demi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, (dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles), en vertu d'un ordre de vente signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1885, les actions ci-après décrites, appartenant à la dite succession, à savoir—

1° Soixante-quinze actions du fonds capital du Citizens' Bank de la Louisiane.

2° Cinquante actions du fonds capital du Louisiana National Bank de la Nouvelle-Orléans.

3° Quarante-cinq actions du fonds capital du Canal Bank de la Nouvelle-Orléans.

4° Vingt-neuf actions du fonds capital du Merchants' Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans.

5° Vingt-sept actions du fonds capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant, avant le transfert.

2 juil—2,4,11,14

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteur—Il sera vendu aujourd'hui, **Vendredi, 10 juillet** à 11 heures A. M., dans leurs salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Le fonds et les effets du World's Exposition

SERONT VENDUS A L'ENCAN

LUNDI, 13 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre du

CONSEIL DE DIRECTION

du World's Industrial et Cotton Centennial Exposition.

La bâtisse, les machines, installations, effets mobiliers, etc., tout le fonds de la dite Exposition, conformément à l'inventaire déposé entre les mains du Trésorier John B. Lafitte, No. 164 rue Gravier, pour référence.

Conditions de la vente—Comptant.

HOEY & O'CONNOR,
Encanteurs.
No. 17 rue Carondelet, Nlle. Orléans.
4juillet—à la d

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Sixième District.

John Roehn Jr., vs. John Roehn, Sr., et alias.

No 8803. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus le 5me jour de juin 1885 et signé le 16me jour de juin 1885 par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 7 borné par les rues Levée, Jersey et Léontine et l'Avenue Peters, désignés comme lots Nos 1 à 5 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à l'Avenue Peters, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Peters et la rue Levée. Les améliorations comprennent cette maison double en bois à un étage formant l'encoignure et une maison seule sur les lots Nos 4 et 5.

2° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 21 et 22 dans l'îlet No 11 borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Arabella et Joseph. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Joseph. Les améliorations comprennent sur chaque lot un cottage en bois à un étage.

Conditions—Un tiers comptant, le reste pour un crédit d'un et deux ans en billets divisés en coupons, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Ory, notaire.

5 juil—5 18 25 août 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée sur la rue Poydras.

Succession de Frank R. King.

No 703—25me Cour de District Judiciaire pour la paroisse Vermillion, Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. DeBaillon, juge de la dite Cour de District Judiciaire, en date du 10 janvier 1885, il sera vendu à l'encan—

La bâtisse double en briques à deux étages Nos 292 et 294 rue Poydras dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberty.

Le terrain est composé de deux lots désignés par les lettres A et B, qui se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue South Poydras, 48 pieds 5 pouces dans le fond, sur une profondeur de 155 pieds 6 pouces 2 lignes sur côté vers la rue Liberty et 149 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur sera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C Préot, notaire. No 5 rue Carondelet.

5 juil—5 12 25 août 1 8

PAR B. ONORATO.

Le droit d'occuper les étages supérieurs du local No 142 rue Canal.

Dans l'affaire de Séraphine Liberman vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 13,577.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—MERCREDI le 15 juillet 1885, à 10 heures, à mon bureau d'encan No. 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 1er juillet 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le droit d'occuper les étages supérieurs de la bâtisse No 142 rue du Canal, à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1885.

Conditions—Comptant sur les lieux.

3 juil—3 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Dominique Terrault.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No. 14,440.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No. 79, qui est compris entre les rues Elmire, Chestnut, Alix et Eliza. La dite portion de terre est composée du tout du lot original No. 19 du dit îlet et une moitié du lot No. 18 qui y touche. La dite portion de terre mesure 47 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue Elmire par la profondeur comme suit : le lot No. 19 a 150 pieds et la dite moitié No. 18 a 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

27 juin—27 juil 4 11 18 25 août 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Cinquième District.

Successions de John Mahoney et de Catherine Ward, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 14,393.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—SAMEDI, 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 29 juin 1885, je procéderai à vendre les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet No 2, et maintenant par le lot No 3 de l'îlet No 10, nouveau plan de ville du dit district, mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 3 et 112 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, sur la ligne de côté du lot No 2.

2° Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 26, borné par les rues Delaronde, Olivier, Peter et Verret ; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22 du dit îlet, mesurant, chacun, 32 pieds de face à la rue Peter sur 125 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout au pied anglais.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

23juin—23 27 juil 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement d'encoignure de valeur dans le Quatrième District, à l'encoignure des rues St-Denis et Huitième. Succession de Mme Christina Rothaud. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. No 4,131.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Harmony, St-Denis, Septième et St-Patrick, dans le Quatrième District de cette ville, mesurant 29 pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces sur l'autre côté et 11 pieds 6 pouces dans le fond.

Les améliorations comprennent la grande boulangerie bien connue "St-Denis" ayant un grand four presque neuf, et pouvant cuire six barils de farine, deux bâtisses en bois, l'une d'elles couverte en ardoises, etc. Le voisinage est très peuplé et offre pour ce genre d'affaires un excellent placement. Les cars des rues Dryades et Remparts passent devant la porte et la rue en face de la propriété a été récemment planchéiée à neuf.

Termes et Conditions—L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1885.

L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets à ordre, chacun de cent soixante-quinze piastres tirés par Leo Blessing, Tuteur, à l'ordre de et endossés par lui, tous datés du 31 janvier 1885. Deux payables à un an après date, et les deux autres payables deux ans après date, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à paiement, paraphés "Ne Varietur" par Omer Villeré, notaire, le 23 avril 1885 par quels billets ladite propriété a été achetée et lesdits billets mentionnés, garantis par privilège de vendeur et le reste au comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

28 juin—28—juil 4,11,18,25—août 1er.

PAR JAS P. GUINAULT.

Coffee Stand au Marché Français.

Charles Kuhn vs. Peter Kuhn et als.

No 14,614—Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 22 juillet 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, au marché Français, à l'encoignure des rues Levée et Ursulines, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juillet 1885—

Le privilège du Coffee Stand Excelsior, avec toute l'installation.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 juil—10, 16, 22.

Meubles. Wagon et Mulet.

Succession de Joseph Lagarde et son épouse.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 21 juillet 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, au No. 133 Promenade Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 juillet 1885—

Un lot de meubles meublant.

Aussi, un mulet, wagon et harnais.

Conditions—comptant,

9 juilliet—15,21

Meubles, piano, bijoux et diamants.

Succession de Madame Hypolite Louise Develle, veuve de Henri Michel, décédée.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 20 juillet 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dernière résidence de la défunte, rue Ste-Anne, No 181, en face de la Place d'Armes, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juillet 1885—

Un lot de meubles meublant, bijoux, diamants, etc.

Aussi—Un magnifique piano Pleyel tout neuf et en parfait état.

Conditions—Comptant. 8juil—8 14 20

Succession de Marguerite Richard, veuve en premières noces de François Girardat et en secondes noces de Simon Niefe.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 1er août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1885.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 22, compris entre les rues Derbigny, Labarpe, Lapeyrouse et Roman, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Derbigny sur 81 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant

L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes dues en 1885.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire.

30juin—4 juil 11 18 25 1er août

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions à l'encan.

Dans l'affaire de Gidière, Day & Co. vs. leurs créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—LUNDI, 13 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1885, il sera vendu à l'encan la liste d'actions de valeur ci-après décrites, à savoir—

Deux (2) actions du New Orleans Cotton Exchange.

110 actions du Crescent City Sugar Refinery.

93 actions du Poydras Planting and Manufacturing Company de la paroisse St-Bernard, Lne.

10 actions du N. O. Rice Exchange, 30 pour cent payé.

10 actions du Louisiana Fibre Co.

30 actions du South Louisiana Canal and Navigation Co.

$700 actions dans la Compagnie des Sources d'Abita.

25 actions du Louisiana Drainage and Paving Co.

Conditions—Comptant avant le transfert.

2 juil—2,4,5,11 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un coffre-fort en fer de banque, à l'encan.

A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers.

No 11,816.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 13 juillet, 1885, à 11 heures a. m., à leur salle d'encan, No 132 rue Gravier, entre Camp et St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1885, il sera vendu à l'encan—

Un grand et joli coffre fort en fer, de banque à combinaison, à l'épreuve des voleurs.

Conditions—Comptant.

2 juil—2,4,5,11, à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois terrains de choix pour bâtir à l'encoignure des rues Canal et Galvez.

Trois propriétés à deux corps de logis rue Galvez.

Ingraham R. Hyams vs Mme Lelia A. Hyams, tutrice et als.

No 13,303.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 juillet, 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 29 mai 1885 par l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour et signé le 13 juin 1885 il sera vendu à l'encan—

Six lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés comme lots Nos 19 à 24.

Les lots Nos 19 et 20 mesurent chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 114 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 21 mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de ... de façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

Le lot No 23 mesure 30 pieds 4 pouces et le lot No 24 mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les trois derniers terrains décrits sont améliorés par trois cottages en bois à deux corps de logis avec un étage.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente pour billets garantis par privilèges de vendeurs et toutes les clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. G. Eustis, notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée,

A l'encoignure des rues Louisa et Morales.

Succession de Mme Mary Dunn.

No. 14,158, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin, 1885, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 15 borné par les rues Louisa, Morales, Urquhart et Piété, désignés par les lots Nos. 1 et 22 qui se touchent et mesurent, ensemble, 63 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Louisa et Morales, sur lequel se trouve un cottage à un étage.

Conditions de la vente comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire.

14 juin—14, 20, 27—juillet 4, 11, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence agréable

No. 434 rue Baronne, entre Terpsichore et Euterpe.

Avec deux lots de terre.

Succession de Mme Rosa Glennon, femme, etc.

No 13,348—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau, No. 17, rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juin 1885, il sera vendu à l'encan—

La résidence en bois à deux étages No 434 rue Baronne, sur le côté Ouest, entre Terpsichore et Euterpe. Le terrain comprend deux lots Nos. 4 et 5, mesurant ensemble 51 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 110 pieds avec l'usage d'une allée en commun dans le fond ouvrant sur la rue Euterpe.

La bâtisse est retirée de la rue, et les deux terrains ont des plates-bandes sur le devant et sur le côté, galeries de devant et à l'arrière, de larges corridors, vastes salons doubles et trois chambres à coucher. L'aile a une cuisine, chambre à repasser, deux chambres à coucher, office, etc., écurie et remise avec emplacement pour le fourrage, chambre à laver et chambre pour le charbon, etc. Le voisinage est agréable et d'accès facile pour les affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, privilèges et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm O. Hart, notaire.

10 juin—10,14,20,27—juil 4,11.

Le plus grand merveilleux guérisseur du siècle—Madame Net-on, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.

1 nov—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

De propriétés améliorées et vacantes d'une très grande valeur

—DANS LES—

Premier, Deuxième, Troisième, Cinquième et Septième Districts.

Coin des rues Commune et Camp.

Magasin en briques à trois étages.

NOS 45 ET 47 RUE DECATUR, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.

DEUX MAGASINS EN BRIQUES A QUATRE ÉTAGES.

COIN DES RUES REMPARTS ET TOULOUSE.

RÉSIDENCE DE FAMILLE, EN BRIQUES, A TROIS ÉTAGES AVEC MANSARDE.

DEUX ILETS DE TERRE RUE DU CANAL.

RUE TONTI, ENTRE LA PROMENADE CARONDELET ET LA RUE ST-PIERRE.

UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.

PROMENADE CARONDELET, ENTRE LES RUES TONTI ET MIRO.

UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.

LOT VACANT SUR LA PROMENADE CARONDELET.

RUE ESPAGNE, ENTRE LES RUES MOREAU ET VICTOIRE.

LOT VACANT.

ONZE MORCEAUX DE TERRE SUR LE CHEMIN GENTILLY.

DEUX ILETS DE TERRE DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

UN ILET DE TERRE DANS LE CINQUIÈME DISTRICT.

SEPT LOTS DE TERRE DANS LE SEPTIÈME DISTRICT.

Ernest H. Samory contre Claude P. Samory et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 14,351.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 juin 1885 par l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu les propriétés ci-après décrites :

Premier District.

1. UN LOT DE TERRE avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, située dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, Commune St-Charles et Gravier, formant le coin des rues Camp et Commune. Le dit lot mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur et face de 54 pieds sur la rue de la Commune borné dans le fond par la propriété de H. W. Montgomery et de l'autre côté par celle de Mme Krumbaar comprenant tout le lot désigné comme No 1, sur un plan dressé par L. E. Reynolds déposé comme plan No 171 dans le Livre des Plans de Théodore Guyol, notaire de cette ville, et toute cette portion d'allée marquée sur le dit plan, et qui est comprise dans l'extension des lignes de côté du dit lot No 1 jusqu'à la ligne du lot No 2, sur le dit plan, appartenant à H. W. Montgomery. Le rez-de-chaussée de la dite propriété est ... au sujet d'un bail au taux de deux cents piastres ($200) par mois, payables mensuellement et expirant le 1er octobre 1885. Le second et le troisième étage sont loués à raison de soixante-cinq piastres ($65) par mois, sans bail. Les locataires ont le privilège d'y rester jusqu'au 1er octobre 1885.

2. UN ILET DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Euphrosine, Calliope, Rendon et Hagan Avenue ou rue St-John désigné comme le No. 671, mesurant selon la carte de la ville, 319 pieds 9 pouces 4 lignes sur la rue Euphrosine et autant sur la rue Calliope, 260 pieds 7 pouces 2 lignes sur la rue Rendon et 260 pieds sur la rue St-John ou Hagan Avenue.

Deuxième District.

3. DEUX LOTS DE TERRE, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 19 mars 1855, déposé en l'étude de B. B. Cenas, notaire, et compris dans l'îlet borné par les rues Decatur, autrefois Vieille Levée, Chartres, Bienville et Douane. Les dits lots ont les dimensions suivantes : savoir : Le lot No 1 a 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur, 23 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, sur 102 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur. Le lot No 2 touche au lot No 1 a 19 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur, 19 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent deux magasins en brique à quatre étages connus par les numéros municipaux 45 et 47 rue Decatur. Les étagères, comptoirs, appareils à gaz et lustres sont compris dans la vente.

4. UN LOT DE TERRE avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Remparts et Bourgogne, formant l'angle des rues Remparts et Toulouse, désigné par le No 1 sur un plan annexé devant A. E. Bienvenu, notaire, le 23 novembre 1858, et mesure environ 23 pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur et façade de 77 pieds 7 pouces 4 lignes sur la rue Toulouse. Les améliorations se composent d'une belle résidence en briques à trois étages avec mansarde.

5. UN ILET DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, St James et Carrollton Avenue composé de 29 lots, désigné comme le No. 57, mesurant 338 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Canal, 310 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à la rue St James et sur la rue ... et 314 pieds 0 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton, sur un plan No. 22 du livre de plans No 3 dressé par Olivier et Martin, déposé le 1er mai 1867 au bureau de A. Ducatel, notaire.

6. UN ILET DE TERRE situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Canal, Douane, Avenue Carrollton et David composé de 18 lots et mesurant 203 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue du Canal, 231 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue de la Douane, 314 pieds 8 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 313 pieds 4 pouces de face à la rue David, d'après un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'Etude de A. Ducatel, notaire, comme plan No. 22, Livre de Plans No 7.

7. UN CERTAIN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 32, borné par les rues St-Pierre, Tonti, Promenade Carondelet et Miro, désigné par le No. 5, sur un plan dressé par L. Surgi, Voyer, le 10 octobre 1844, déposé en l'étude de P. P. Laforest, notaire, et mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, sur 95 pieds 2 pouces 7 lignes d'un côté et 84 pieds 0 pouces 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 6.

Les améliorations comprennent une maison en bois, avec cuisine, louée à raison de $5 par mois.

8. UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 32 borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 15, sur un plan dressé par F. N. Tourne, architecte, déposé le 6 mars 1855 en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la Promenade Carondelet, 28 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 141 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 16 et 143 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur et de façade à la rue Tonti, formant le coin des rues Promenade Carondelet et Tonti. Les améliorations comprennent une maison en bois louée à $5 par mois.

9. UN TERRAIN situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 32, borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 18 sur un plan dressé par F. N. Tourne, architecte, déposé le 6 mars 1855, en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Carondelet, 29 pieds 11 pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces et 4 lignes d'un côté, et de 134 pieds 8 pouces de l'autre.

Troisième District.

10. UN TERRAIN, situé dans le troisième district de cette ville, faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghein et Moreau, désigné par le No. 2, sur un plan dressé le 21 avril 1869, par A. Persac, architecte, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Le dit lot mesure 25 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Espagne, sur une profondeur de 67 pieds 9 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

11. ONZE MORCEAUX DE TERRE situés dans le troisième district de cette ville, sur le Coteau de la Metairie, dans cette paroisse, à peu près cinq milles de distance de la Cathédrale, du côté droit en partant de la ville, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 2, 3, 4 et 5 sur un plan dressé le 20 avril 1858, par Alexandre Castaing, et déposé pour référence en l'étude de Antoine Doriocourt, notaire. Les dits morceaux de terre mesurant chacun un arpent ou 191 pieds de face au Chemin de Gentilly et 20 arpents ou 3839 pieds de profondeur, au pied américain. Les lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 sont contigus, le lot No. 6 atteint à la propriété de J. B. Hursey, le lot No. 12 à celle de Mlle Marie Poupelin, le lot No. 2 à celle de J. B. Hursey, le lot No. 5 à celle de Louis Lambert (moins la portion cédée et vendue au chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile).

12. UN ILET, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Darcantel, composé de 28 lots, désigné par le No 55, borné par les rues Bagatelle, Livingston, Union, Stephen, Girard ou Pelopidas, d'après un plan du 29 décembre 1836 de John Schreiber, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

13. QUATRE ILETS DE TERRE, situés dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Washington, d'après un plan du 12 décembre 1838, dressé par L. Surgi, déposé en l'Etude de C. Foulon, représentés et désignés par les Nos 7, 8, 11 et 12. L'îlet No 7 se compose de 24 lots et est borné par les rues Delery, Pilié, Magistrate et Virtue ; l'îlet No 8 se compose de 24 lots et est borné par les rues Pilié, Canonge, Virtue et Magistrate ; l'îlet No 11 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Pilié, Canonge et Magistrate, et l'îlet No 12 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Delery, Pilié et Magistrate.

Cinquième District.

14. UN ILET DE TERRE, composé de 26 lots, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, en cette paroisse, rive droite du fleuve Mississippi, à environ 1 1/2 mille de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un plan de John Schreiber, le 6 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvellier, notaire, borné par les rues Columbus, Orléans, Shepard Row et Odéon.

Septième District.

15. SEPT TERRAINS situés dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 dans l'îlet 95 A, bornés par l'Avenue Canal, les rues Cohen, Dublin et Septième sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 janvier 1836 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Canal sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, divisés proportionnellement, si on l'exige, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à échéance, et 8 pour cent par an intérêt éventuel garanti par hypothèque et privilège de vendeur ensemble avec toutes les autres clauses et conditions usuelles. Savoir les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1885. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des paiements des billets non payés à maturité, la clause de 5 0/0 pour frais d'avocats sera mise à exécution. Ils devront faire assurer les propriétés et en transférer la police, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent entre les mains de l'encanteur, sur le montant de l'adjudication, pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 juil—8,11,18,25—1 8août

ANNONCE JUDICIAIRE.

118 Actions du St-Charles Street Rail Road Company.

Succession de S. H. Davis Jr., No 14,090—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—LUNDI, 13 juillet 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1885, pour le compte de la susdite succession :

118 actions du fonds capital du St-Charles street Rail Road Company, vendus en lots au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication et avant le transfert.

1er juil.—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions. Actions. Actions.

Succession de Wm. Alex Gordon, décédé.

A l'encan. Au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur. Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1885, à 12 1/2 P. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 juin 1885, No 13,806 du Dossier, pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Deux (2) Actions du fonds capital de la N. O. Belt RR. de $100, payées en plein.

Une (1) Action du fonds capital du New Jockey Club of N. O., de $100 payée en plein.

Huit (8) Actions du fonds capital du Illinois Central RR. de $100 chacune payées en plein.

Conditions—Comptant avant le transfert.

28 juin—28—juil 5 9 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ardoises, Tuiles, Briques et Plaques.

Phaeton, charrette et camion.

W. S. Davidson vs. ses créanciers.

Cour Civile de District. Au comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI, 13 juillet 1885, à 10 heures et demie A. M., au local No 184 rue Carondelet, près Julia, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 1er juillet 1885, Dossier No 13,564, dans l'affaire de W. S. Davidson vs ses créanciers à l'encan, il sera vendu—

256 carreaux d'ardoises,

1000 tuiles françaises,

850 briques à feu anglaises,

1,880 pieds carrés de plaques d'ardoises-mâles,

950 pieds carrés de plaques d'ardoises brutes le tout plus ou moins. Et immédiatement après sur les lieux No 112 rue Carondelet près Poydras, il sera vendu :

Un camion

Une charrette.

Un phaeton.

Conditions—Comptant avant livraison.

2 juil—2,5,9, à date

PAR J. V. GOURDAIN.

Vente de Syndic.

John H. H. Hedges vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division—D.—No 14,781

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—JEUDI, 16 juillet 1885, à 10 heures du matin, au No 167 rue du Canal entre Dauphine et Bourbon et les jours suivants jusqu'à ce que le stock entier ait été vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. N. Rightor, juge de la dour civile de district, paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 juillet 1885, il sera vendu à l'encan la propriété suivante appartenant au dit insolvable :

1° Une magnifique fontaine pour soda à double force, Tufts Patent avec 10 tubes à eau et 24 pots sirops.

2° Le contenu de la dite pharmacie se composant en partie de Drogues, Produits chimiques, Médicaments patentés français et américains, étagères, comptoirs et installations pour gaz.

3° Le reste du bail qui expirera le 1er octobre 1885 ; il est bien entendu que le montant de l'enchère devra couvrir la balance du bail l'acquéreur se tenant nullement responsable pour les billets de loyer non échus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. B.—Le magasin restera ouvert tous les jours, le dimanche excepté, de 9 heures A. M à 1 heure P. M., jusqu'au jour de la vente pour la libre inspection du public et le visiter.

5 juil—5 11,16

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix sur l'Avenue St-Charles, côté Ouest, entre les rues Bloomingdale & State, avec magnifique jardin, arbres fruitiers et arbres donnant de l'ombre.

Dans l'affaire de H. J. Mullen, vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,781.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. — G. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 2 juillet 1885 et rendu dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cette propriété de choix est située dans une des meilleures et des plus pittoresques parties du Sixième District, dans l'îlet borné par les rues St-Charles et Henry Clay et des Avenues St Patrick et State, désignée comme une portion de terre dans les limites ci-dessus décrites conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 3 mai 1877, annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 5 mai 1877, d'après le dit plan, la propriété mesure 196 pieds 1 pouce sur la rue St Charles, 162 pieds 6 pouces de face à l'Avenue St-Patrick, 470 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers l'Avenue State, et 416 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne vers l'Avenue Henry Clay et est subdivisée en douze lots, comprenant les Nos 11 à 22 inclusivement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent ce joli cottage en briques substantiellement construit, ayant un grand corridor de centre, galeries de face et de derrière, salon, salle à manger et bibliothèque, chambres à coucher bien aérées et parfaitement finies, chambre à bain, mansarde, cuisine et dépendances habituelles. Dans le jardin se trouve une grande variété d'arbustes rares et de beaux arbres donnant de l'ombrage ainsi que des orangers, des figuiers et autres arbres. Cette admirable résidence touche à celles de MM. Dupré et Byrne, et mérite de fixer l'attention des capitalistes, en quête de résidence de choix de même que de placement sur et rémunératif.

Conditions—Six mille piastres ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à douze mois pour billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, avec la clause de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant ; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets ; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5juil—5,11,18,25—1,8août.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Syndic.

Imprimerie et établissement de reliure.

Contenu du magasin de papeterie No 37 rue de Chartres, près de la rues de la Douane.

James Durel vs Ses Créanciers No 14,138.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — Bureaux : No 5 rue Carondelet—JEUDI, 16 juillet 1885, à 10 heures du matin au magasin No 37 rue de Chartres, près de la rue de la Douane, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juin 1885, le contenu de la papeterie (stationery store) et de l'imprimerie et établissement de reliure No 37 rue de Chartres.

Conditions—Comptant.

3 juil—3, 10, 16.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le vingt-quatrième jour de juin 1885, jugement a été rendu dans cette cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les termes suivants, à savoir : Fannie K. Levy vs Samuel L. Levy — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 14,564. Sur motion de Wynne Rogers, avocat de la demanderesse, qui a produit toutes les preuves nécessaires à l'appui de sa demande, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 17 juin 1885 soit maintenu et confirmé et qu'il devienne final et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Fannie K. Levy, et contre le défendeur, Samuel L. Levy, son mari, décrétant une séparation de biens entre la dite demanderesse et son dit mari et la dissolution de la communauté de biens et d'acquets existant entre eux.

Il est de plus ordonné que le défendeur paie tous les dépens.

Jugement rendu le 24 juin 1885. Jugement signé le 30 juin 1885.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce trentième jour de juin de l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt-cinq.

JNO. ... CASEY. Député-Greffier.
1er juil 1, 4, 10.